

## Académie de Nice

### Déclaration d'Action et Démocratie CFE-CGC

#### CAPA Contestation Ultime des appréciations « Rendez-vous De Carrière »

#### du 2<sup>nd</sup> degré PLP, Certifiés, CPE, Agrégés, PEPS, et PSY EN

Vendredi 29 Mars 2024

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

#### **L'Education Nationale est – elle toujours l'Ecole de la République ? Le choc des savoirs n'est surement pas un Pari des plus intelligent !**

C'est toujours avec le mécontentement et l'insatisfaction de l'ensemble des personnels tous corps confondus que se tient cette CAPA Contestations Ultimes ce vendredi. Nous sommes dans une période compliquée avec des grèves depuis le 1er février, soutenues par l'ensemble des organisations syndicales, pour la défense du pouvoir d'achat, et bien sûr des conditions de travail qui ne cessent de se détériorer pour le personnel de l'éducation nationale.

Nous apprécions cependant particulièrement de pouvoir participer à une CAPA qui va apporter, nous l'espérons, une réponse favorable de l'administration à une majorité des personnels qui ont demandé une révision de leur dossier. Permettre, ainsi, une vraie participation et discussion entre l'ensemble des instances administratives.

C'est dans ce contexte agité que nous ne pouvons pas, ne pas évoquer la revalorisation salariale promise par le gouvernement depuis plusieurs mois maintenant, et que nous ne voyons jamais venir. En lieu et place d'une vraie mesure pour améliorer les conditions salariales des personnels, on nous parle de pacte au lieu de salaire. Encore une mesure qui ne fait qu'aggraver les différences entre les personnels. Des augmentations constantes de missions chronophages qui viennent encore alourdir le travail titanesque que l'on demande de plus en plus aux enseignants, aux CPE, aux psys, enfin, à tous ceux qui essaient d'apporter une vraie réponse à nos jeunes pour leur donner un avenir digne de ce nom, et qui épuisent toujours plus les personnels.

Comment alors s'étonner du désintérêt de plus en plus prononcé par nos jeunes diplômés pour les métiers de l'éducation. D'années en années le net recul des inscriptions aux concours de l'éducation nationale en est la preuve. Il ne suffit pas de reculer les dates de clôture des inscriptions aux concours d'un mois, pour espérer faire le plein dans les différentes matières déficitaires. Les jeunes diplômés ne sont pas dupes du manque d'attractivité du métier. Les démissions des collègues à la pelle, stagiaires, néo titulaires et même des collègues ayant quelques années d'expérience (9ème échelon et plus) montrent que le malaise grandit de façon exponentielle dans la profession.

Concernant l'ordre du jour de la CAPA, nous siégeons aujourd'hui pour examiner les recours de 15 collègues qui contestent l'appréciation finale.

Parmi les **15** collègues requérants, ils sont de :

- 1 pour leur 1<sup>er</sup> rendez-vous,
- 5 pour le 2<sup>nd</sup> rendez-vous et
- 9 pour le dernier rendez-vous de carrière,

et tous pour l'obtention d'un avis excellent. Les collègues ont bien compris qu'un avis « Très Satisfaisant » ne conduisait pas à une réduction d'ancienneté. De plus lors du 3<sup>ème</sup> rendez-vous carrière un avis « Excellent » fait gagner 2 ans pour l'accès à la hors – classe et à 62 ans ce n'est pas négligeable.

Nous constatons que pour 10 collègues, tous corps confondus, sur tous les items, les avis Excellents sont supérieurs aux avis Très satisfaisant, et en grand nombre. Ainsi pour 2 d'entre eux ils ont 9 avis Excellent et 2 avis TS et 3 d'entre eux ont 8 avis Excellent et 3 avis TS. Et malgré tout l'évaluation finale penche simplement vers un avis Très Satisfaisant.

**Action et Démocratie CFE-CGC** constate toujours l'incompréhension des collègues. En effet, la notation des items majoritairement « *Excellent* » mais que l'administration finalise en « *très satisfaisant* » du fait des quotas, crée le sentiment d'injustice. C'est donc une donnée que nous aimerions pouvoir communiquer aux collègues et cela permettrait de mettre plus de transparence. Nous comprenons donc que cette évaluation, au vu des courriers de recours puisse être ressentie comme injuste, incompréhensive et démobilisatrice.

Même ressenti pour de nombreux collègues où la lourdeur du processus de contestation engendre de la lassitude voire de la résignation. Devoir se battre pour faire reconnaître ses mérites est démobilisant.

Vous avez mis en place et c'est appréciable un rattrapage dont tous les hommes en ont bénéficié et très peu de femmes en ont profité (28 et principalement celles au niveau de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> RDVC). On peut imaginer que cela a trait à un congé de maternité ou congé parental sans vouloir rentrer dans le secret médical. Sont-elles écartées de fait à l'avancement de carrière ou proposez vous une autre solution ?

A propos des demandes de congé de formation professionnelle :

Nous constatons une diminution drastique des demandes chez les PLP. Il n'en reste plus que 2 alors que les demandes étaient au nombre de 55 il y a quelques années !

Le nombre d'années à attendre qui était dans la moyenne de 7 à 11 années et qui malheureusement le reste encore pour les autres corps ont découragé un grand nombre de collègues.

Il reste la formation proposée ou imposée sur la période des vacances scolaires.

Encore une solution niant notre droit à la formation, inégalitaire par rapport au genre, Faire garder les enfants, Nier notre droit au repos. D'autant que nous constatons une limite au dispositif qui convoque les stagiaires tous sur la même période des vacances, limitant de fait le choix et restreint la formation.

Pour toutes ces raisons **Action et Démocratie CFE-CGC** réaffirme sa demande de l'abrogation du décret du 5 mai 2017 et l'abandon du PPCR qui conduit à des situations kafkaïennes et crée de l'injustice.

**Action et Démocratie CFE-CGC** demande toujours l'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 et donc la restitution des compétences aux CAP dans le cadre des opérations de mutation et de promotion.

**Action et Démocratie CFE-CGC** remercie les personnels des services du rectorat et plus particulièrement ceux du service de gestion des actes collectifs du DPE pour leur disponibilité et amabilité.

**Commissaires paritaires académiques Action et Démocratie CFE-CGC**